Bulletin N°56 Décembre 2017

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé. »

EDITORIAL

Malgré les tentatives obsessionnelles d'obstruction de l'Union européenne, le Groupe de travail inter-gouvernemental chargé de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales a tenu sa 3ème session cet automne. Il a entamé des débats de fond sur la base d'un document présenté par son Président, l'Ambassadeur de l'Équateur. Plus d'une centaine de délégations étatiques et 200 représentant-e-s de la société civile y ont participé.

En avance sur les travaux du Groupe de travail, la Campagne mondiale pour mettre fin à l'impunité des STN, dont le CETIM fait partie, a présenté son propre Traité afin d'influer sur les négociations. Vous trouverez dans ce numéro un article et une interview de Melik Özden qui analysent le déroulement des travaux du Groupe de travail en question.

S'agissant des droits des paysans, le soutien politique au processus onusien s'élargit avec le vote positif du Portugal à une résolution favorable à ce dossier, premier pays membre de l'Union européenne ayant franchi le pas. Cela dit, le travail doit se poursuivre afin de convaincre les derniers États hésitants pour que la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans soit adoptée, si possible, par consensus.

En septembre dernier, le CETIM a présenté trois communications écrites au Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui éclairent la situation des peuples de trois pays du continent américain : Chili, Cuba et Venezuela.

Deux nouveautés dans la collection «Pensées d'hier pour demain» du CETIM : Gamal Abdel Nasser, héros d'Égypte et du monde arabe et Ruben Um Nyobè, pionnier de l'indépendance du peuple camerounais.

Personne n'est à l'abri de fake news ni de la pensée unique, y compris en Suisse. C'est pourquoi, nous avons encarté dans ce numéro une proposition d'abonnement au *Courrier*, le dernier quotidien indépendant de Genève.

Enfin, en tant qu'association à but non lucratif avec des moyens limités, les finances restent une préoccupation permanente pour le CETIM. Pour y remédier, nous nous lançons dans le crowdfunding. Merci de nous soutenir et d'en parler autour de vous.

DROITS DES PAYSANS

LE SOUTIEN AU PROCESSUS POUR UNE DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PAYSAN-NE-S S'ÉLARGIT

Le 20 septembre 2017, la Présidente du Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale, Mme Nardi Suxo Iturry, Ambassadrice de la Bolivie, a présenté son rapport sur la 4ème session dudit Groupe en plénière du Conseil des droits de l'homme (CoDH)[1] *.*

La présidente a exprimé sa satisfaction sur le déroulement de la 3ème lecture (participation large et cadre constructif notamment) du projet de Déclaration lors de la 4ème session du Groupe de travail (mai 2017, voir bulletin du CETIM nº 55) tout en souhaitant son adoption en 2017.

La délégation de LVC présente, appuyée par le CETIM et FIAN International, a réitéré son soutien ferme au processus. Henry Saragih, Président du syndicat paysan d'Indonésie (SPI), s'est adressé au CoDH soulignant l'importance de la reconnaissance de leurs droits à la terre, aux semences, à la biodiversité, à la justice, et que soient reconnus les droits des paysannes et des femmes travaillant en zone rurale. Selon H. Saragih, cette Déclaration sera un grand accomplissement non seulement pour les paysan-ne-s, mais aussi pour les générations à venir et la construction d'un monde meilleur.

La Coordinatrice générale de LVC, Elizabeth Mpofu, a présenté la situation en Afrique, marquée notamment par les accaparements des terres et la criminalisation des semences traditionnelles qui affectent des centaines de milliers de paysans au profit des intérêts de l'agro-industrie.

Ramona Dominiciou, membre de la Coordination européenne de LVC (ECVC), a souligné qu'en Europe aussi les paysan-ne-s font face à des discriminations systématiques, sans que les législations existantes puissent les protéger. Les paysan-ne-s sont chassé-e-s des terres, transformé-e-s en migrant-e-s, réfugié-e-s et parfois même deviennent des esclaves modernes. L'Europe a aussi une responsabilité énorme envers les paysans du monde du fait des politiques d'investissement et de commerce qui affectent les droits des paysan-ne-s.

Tous les États qui ont pris la parole sur le sujet en plénière du CoDH et la FAO ont appuyé le processus et plaidé pour l'adoption d'une Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale[2].

Le 29 septembre 2017, une résolution portant sur les droits des paysans, nécessaire pour la poursuite du processus, a été adoptée par 34 voix pour, 2 contre (États-Unis et Royaume-Uni) et 11 abstentions. Après plusieurs années de travail acharné, c'est une victoire d'étape importante pour la défense des droits du monde rural, étant donné que le soutien étatique à ce processus s'élargit : c'est la première fois qu'un État européen, le Portugal, (hormis la Suisse qui soutient le processus pratiquement depuis le début), a voté en faveur d'une telle résolution.

Par cette résolution, il est prévu que le Groupe de travail intergouvernemental tienne une 5ème session afin de finaliser le projet de Déclaration en question pour son adoption en 2018.

1. Cf. A/HRC/36/58, daté du 25 juillet 2017.
2.Il s'agit de: Bolivie, Cuba, Equateur, Inde, Irak, Iran, Nicaragua, Soudan, Tunisie (au nom du Groupe africain) et Venezuela.

DROITS HUMAINS

DÉCLARATIONS SUR LE VENEZUELA, CUBA ET LE CHILI

Durant la 36ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui a eu lieu en septembre 2017, le CETIM a attiré l'attention sur la situation des peuples de trois pays du continent américain. Il s'agit du Chili, de Cuba et du Venezuela.

LE CHILI

À l'occasion du 10ème anniversaire de l'adoption de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le CETIM rappelle les engagements qui ont été pris par le gouvernement chilien envers les peuples autochtones au regard de la situation très difficile vécue actuellement par le peuple mapuche.

La situation actuelle que doit vivre le peuple mapuche est le résultat d'une longue histoire de marginalisation, discrimination et exclusion. Entre 1862 et 1885, les États du Chili et de l'Argentine ont annexé par la force le territoire mapuche, bien que l'indépendance du peuple mapuche et la délimitation de son territoire avaient été reconnus par la Couronne d'Espagne dans le traité de Quillen du 6 Janvier 1641, ainsi que dans de nombreux traités postérieurs.

CUBA

Le CETIM a exprimé son inquiétude quant à l'embargo unilatéral, illégal et illégitime imposé par les Etats-Unis à Cuba depuis plus de 55 ans. Cet embargo, renforcé par le nouveau président Trump, provoque de nombreuses violations des droits humains du peuple cubain. Le processus de rapprochement entre les deux pays, engagé à la suite des déclarations conjointes des présidents Barack Obama et Raúl Castro le 17 décembre 2014, et qui avait conduit au rétablissement des relations diplomatiques le 20 juillet 2015 et à un début de développement de liens de respect et de coopération entre leurs gouvernements et leurs peuples, conformément aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations unies, est inversé. Est ainsi abrogé le décret présidentiel du 14 octobre 2016, qui ne renonçait pas à l'intention de fomenter un changement de système à Cuba, mais reconnaissait l'échec des moyens utilisés par Washington, comme aussi la souveraineté du peuple cubain et la légitimité de son gouvernement.

LE VENEZUELA

Préoccupé par une présentation unilatérale de la situation au Venezuela et qui encourage à la violence, le CETIM a dénoncé les vagues d'attaques médiatiques rageuses, à l'intérieur comme à l'étranger, contre le processus de transformations sociales au Venezuela faisant fi du droit à l'information. Ces campagnes de presse, radio et télévision, mais également via internet et les réseaux sociaux, les unes comme les autres orchestrées par les puissances de l'argent, attisent les haines et diffusent des mensonges contre le changement social.

Depuis la première victoire de feu Hugo Chávez aux élections présidentielles de 1998, un processus de transformations socio-économiques, politiques et culturelles profond, mais pacifique, est en cours au Venezuela. Il est irresponsable de la part d'une minorité de possédants soutenus de l'étranger de déstabiliser un gouvernement qui tente de sortir sa population de la misère.

Les trois déclarations écrites peuvent être consultées *in extenso* sur le site web du CETIM.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

LES NÉGOCIATIONS POUR L'ÉLABORATION D'UN TRAITÉ JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT SUR LES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES SONT ENTRÉES DANS LE VIF DU SUJET

Les représentants de la Campagne pour démanteler le pouvoir des

Le Président du Groupe de travail inter-gouvernemental chargé de l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales (STN)[1], M. Guillaume Long, Ambassadeur de l'Équateur, a présenté « les éléments » qui serviront de base à la rédaction dudit instrument. En parallèle, la Campagne pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité, dont le CETIM est membre, a soumis son propre projet de Traité au Groupe de travail.

Le Groupe de travail intergouvernemental du Conseil des droits de l'homme sur les STN s'est réuni à Genève du 23 au 27 octobre 2017 pour sa 3ème session. Y ont participé plus d'une centaine de délégations étatiques et 200 représentant-e-s de la société civile. La Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des sociétés transnationales et mettre fin à l'impunité[2] était représentée par environ 130 délégué-e-s (provenant de tous les continents), pour faire entendre ses revendications.

Les débats au sein du Groupe de travail ont été organisés en panels correspondant aux différents chapitres des « éléments », présentés par le Président dudit Groupe. Des experts (avocats, économistes, académiciens, militants, représentant-e-s des victimes, etc.) dont le directeur du CETIM, Melik Özden, ont été invités à prendre la parole à chacun de ces panels, pour lancer le débat.

Les débats se sont focalisés en particulier sur les obligations des STN et des États en matière de droits humains, l'accès à la justice pour les victimes, la question de la juridiction (répartition entre l'État de siège et l'État d'accueil d'une STN), la mise en place d'une Cour internationale sur les STN et la coopération internationale.

Dans ce cadre, la Campagne mondiale a présenté son propre projet de Traité afin d'influer sur les négociations au sein du Groupe de travail (voir encadré). Les membres de la Campagne mondiale ont été actifs autant à l'intérieur de l'ONU — avec des propositions concrètes au travers d'une centaine d'interventions orales et la tenue de trois conférences parallèles — qu'à l'extérieur de l'ONU, avec la tenue de nombreux ateliers thématiques durant 3 jours sous une tente sur la Place des Nations. Le CETIM, avec ses partenaires membres de la Campagne mondiale a également organisé une conférence publique à l'Université de Genève.

En parallèle, le CETIM, en collaboration avec le Professeur Gilles Lhuilier, a présenté des commentaires sur les « éléments » du Président du Groupe de travail[3]. Dans nos commentaires, nous avons insisté entre autres sur les points suivants : l'importance du champ d'application du futur Traité (afin qu'il s'applique directement aux États et aux STN); les obligations des STN de protéger les droits humains dans le cadre de leur chaîne de valeur avec, entre autres, la création et mise en œuvre d'un plan de vigilance ; la création d'un service d'assistance juridique internationale pour l'accès à la justice des victimes des STN; l'exercice de la juridiction des États pour les violations commises tout au long de la chaîne de valeur d'une STN donnée, même lorsque les filiales composant cette chaîne opèrent en dehors de leur juridiction.

Tout au long de la semaine, le représentant de l'Union européenne a tenté de bloquer le bon déroulement des travaux du Groupe de travail, frisant les limites des codes diplo-

s transnationales et mettre fin à l'impunité brandissent le projet de Traité présenté au Groupe de Travail. © Victor Barros

matiques. Sans succès.

À l'issue de ses travaux, le Groupe de travail a convenu qu'un délai, jusqu'à fin février 2018, soit accordé aux États afin qu'ils fassent parvenir leurs commentaires au Président du Groupe de travail sur ses « éléments ». Sur la base de ces commentaires et des débats lors de la 3ème session du Groupe de travail sur ses « éléments », le Président dudit Groupe doit élaborer un projet de Traité en bonne et due forme. Ce projet sera soumis à la 4ème session du Groupe de travail en octobre 2018.

Il est à noter que le soutien politique s'élargit en faveur de ce processus. À titre d'exemple, 200 parlementaires de 20 pays se sont engagés à soutenir le processus dans une déclaration faite à l'issue d'un Forum parlementaire[4], tenu à Genève à la veille de l'ouverture de la 3ème session du Groupe de travail intergouvernemental. En France, 250 parlementaires ont écrit au Président de la République pour que la France soutienne le processus onusien en question.

PRÉSENTATION DU TRAITÉ DE LA CAMPAGNE MONDIALE

La campagne mondiale a déjà une étape d'avance sur le Groupe de travail. En effet, son traité est déjà rédigé[5]. Il est le fruit d'un long travail collectif, tous les membres de la campagne ont pu contribuer à son écriture. Il est donc le reflet des luttes et revendications des communautés affectées, des mouvements sociaux et autres organisations de la société civile parties prenantes à ce processus. Avoir un traité émanant de la Campagne mondiale l'a dotée d'un outil puissant de négociation. Ce traité est une mine d'informations, de réflexions et de propositions, il peut être utilisé autant par les militant-e-s, que les collectivités publiques et élu-e-s qui luttent contre l'impunité des STN. Il continuera à évoluer selon les négociations au sein de l'ONU.

Les principales propositions de ce traité sont les suivantes : des obligations directes et claires en matière de droits humains pour les STN ; la reconnaissance d'une responsabilité solidaire entre la STN mère, ses dirigeants et les entreprises constituant sa chaîne de valeur, en ce qui concerne le respect des droits humains. On trouve ensuite les obligations des États, dont celle primordiale de réaffirmer la primauté des droits humains sur les accords de commerce et d'investissement, mais aussi l'obligation de consultation et de consentement des communautés concernées avant l'installation d'une STN sur leur territoire. Les tribunaux des États d'origine auront une compétence large sur les STN et leurs chaînes de valeurs pour que ces dernières ne puissent plus échapper à la justice. Le traité contient également un chapitre renforçant la coopération internationale dans les domaines des enquêtes et de l'exécution des jugements.

Il propose enfin que soient institués une Cour internationale sur les STN et un centre international de surveillance. Comme leurs statuts ne sont pas encore écrits, c'est le prochain processus d'écriture participatif pour la Campagne. Bien sûr le CETIM y contribuera !

[1]Cf. Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme, adoptée le 26 juin 2014.

[2] Elle regroupe plus de 200 organisations de la société civile à travers le monde (mouvements sociaux et communautés affectées notamment).

[3] Voir https://www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec-ecrite-GTSTN_CETIM_FR.pdf.

[4] https://bindingtreaty.org.

[5] https://www.cetim.ch/wp-content/uploads/Treaty_FR.pdf.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

LES NATIONS UNIES FONT UN PAS DE PLUS VERS UN TRAITÉ SUR LES STN

Le Courrier a interviewé Melik Özden au sujet de l'avancée des travaux du Groupe de travail du Conseil des droits humains (CDH) réfléchissant à un encadrement juridique des multinationales. L'entretien entre Bénito Perez et le directeur du CETIM est paru le 3 novembre 2017 dans les colonnes du journal genevois.

© Victor Barros

Le CETIM est l'une des ONG à l'origine du projet de traité onusien sur le respect des droits humains par les sociétés transnationales (STN). Quel bilan tirez-vous de la troisième session du Groupe de travail (GT)?

Melik Özden: Plutôt positif. Le GT a étudié et débattu le document présenté par sa présidence équatorienne (lire *Le Courrier* du 20 octobre). Celui-ci listait les éléments – responsabilité des Etats siège et de l'Etat d'accueil des STN, responsabilités civiles et pénales des entreprises et de leurs dirigeants, obligations directes des STN, Cour internationale, coopération entre les Etats, etc. – devant figurer dans le futur traité. Conformément à son mandat, l'Equateur doit reve-nir l'année prochaine (lors de la quatrième session du GT, ndlr) avec un projet formel de traité.

Certains éléments contenus dans le document équatorien ont-ils été particulièrement contestés?

Pas vraiment. La contestation de l'Union européenne a été frontale. Elle s'attaque au principe même du traité. Le représentant de la Commission européenne a fait de l'obstruction systématique, se montrant très agressif, sortant des codes habituels du débat diplomatique. L'UE n'a pas hésité à faire courir des rumeurs, affirmant que cette session du GT serait la dernière. Pour les démentir, l'Equateur a dû demander au secrétariat de l'ONU de venir s'exprimer devant les délégués et d'expliquer que le mandat du GT était assuré par le vote du CDH de 2014 jusqu'à l'élaboration du traité et que son budget serait garanti par l'Assemblée générale de l'ONU.

Hors de l'UE, quelle est la tendance?

Nous constatons un intérêt croissant. Des cinquante à soixante pays ayant participé au GT en 2015, on est passé à une centaine d'Etats cette année. C'est du jamais vu pour un GT onusien! Il était assez impressionnant de voir la salle du Conseil presque bondée, avec encore 200 représentants de la société civile. Même les États-Unis, qui boycottaient les sessions jusque-là, sont passés le dernier jour, exigeant que l'on mette in à ce processus…On a une fracture très claire entre l'Europe et les États-Unis, qui abritent 80% des sièges de STN, et les pays du Sud, qui sont la plupart du temps leurs victimes. Bien sûr, certains de ces pays sont vulnérables aux chantages et aux pressions. Nous nous battons donc pour consolider une alliance politique autour du projet.

La mobilisation de la société civile vous a-t-elle satisfaite?

Nous avons une participation croissante des syndicats, c'est important dans ce contexte. Cette année, nous avons

aussi coorganisé une rencontre de parlementaires très réussie, avec un réseau de quelque 200 élus provenant de vingt pays! En France, 245 parlementaires ont écrit à Emmanuel Macron pour lui demander de soutenir ce processus. Le front commence à s'élargir et à se renforcer. Le fait que la société civile ait pu présenter un projet de traité commun nous donne de la crédibilité. C'est un beau succès collectif et un document extrêmement important, une source d'information et de propositions précieuse. Nous avons aussi démontré être capables d'occuper le terrain onusien. Nous avons mis sur pied plusieurs «side events». Outre la présentation de notre projet de traité, nous avons pu donner la parole aux victimes des STN dans l'enceinte du Palais et même devant le GT.

Quelle a été l'attitude de la Suisse durant la semaine?

Son représentant s'est déclaré contre le processus mais il a fait preuve de beaucoup plus de retenue que celui de l'UE! Après sa déclaration de principe au début des travaux, il a suivi les débats mais n'est plus intervenu.

Aura-t-on un traité en 2018?

Bien sûr que non. A l'ONU, les dossiers avancent très lentement: nous ne disposons que de cinq jours ouvrables par année pour élaborer le traité! Après, cela dépend de la volonté politique des Etats. Je pense que d'ici quatre à cinq ans, nous pourrions avoir un traité. Il faut, en effet, compter au moins trois lectures du texte, comme dans un parlement. Ensuite, il restera le défi de le faire ratifier le plus largement par les Etats! Et pour ça, nous aurons besoin que la mobilisation de la société civile franchisse encore un pallier.

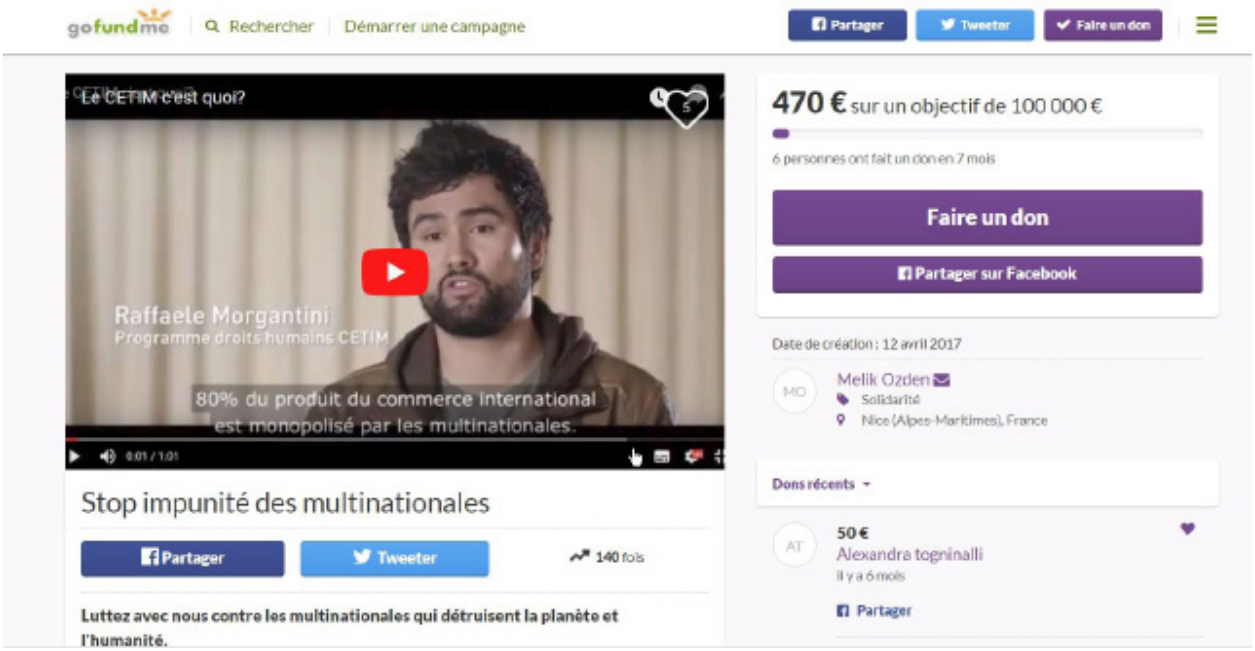

Le CETIM se lance dans le crowdfunding. Merci de nous soutenir en faisant un geste. Il vous suffit de vous rendre sur la plate-forme à l'adresse: https://www.gofundme.com/Cetim-stop-multinationales

Merci également de partager cette information autour de vous. Plus nous serons nombreux à participer à cette action, plus elle sera visible.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les personnes qui nous soutiennent déjà sur une base régulière et vous rappelons qu'un appui constant nous permet de mieux planifier nos actions. En versant 20 ou 30 francs par mois, vous soutenez la lutte pour la défense des droits des paysans et contre l'impunité des multinationales.

N'oubliez pas que vos dons sont déductibles des impôts (dans tous les cantons suisses).

D'avance un grand merci. Nous comptons sur vous.

Virement depuis la Suisse
CCP 1 2-1 9850-1
POSTFINANCE
Virement depuis l'étranger
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
POSTFINANCE
Virement depuis la France
IBAN : FR76 1 027 8089 5000 0202 2700 1 29
SWIFT/BIC : CMCIFR2A
Crédit Mutuel

Vous aimez le travail du CETIM ?
Soutenez-le
en participant à la campagne
de crowdfunding !

PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN

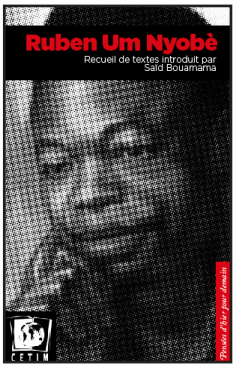

Prix : CHF 11 / €8.50
Éditions du CETIM
ISBN : 978-2-88053-129-4
2018

RUBEN UM NYOBÈ

Recueil de textes introduit par Saïd Bouamama

Ses ennemis, militaires et administrateurs coloniaux, l'appelaient le « Ho Chi Minh camerounais ». Son peuple le nommait le « Mpodol », « celui qui porte la parole de »...

Né « vers 1913 » dans la région administrative de la Sanga-Maritime d'un « Kamerun » encore sous protectorat allemand, Ruben Um Nyobè est célébré comme pionnier de l'indépendance du peuple camerounais.

Syndicaliste aussi bien que militant politique, secrétaire général adjoint de l'Union des syndicats confédérés du Cameroun (USCC) sitôt après sa création après-guerre, Ruben Um Nyobè participe à la fondation en avril 1948 de l'Union des populations du Cameroun (UPC) afin de promouvoir l'indépendance du pays. Il en devient le secrétaire général puis rapidement la figure emblématique. Propagandiste et orateur redoutable, Um Nyobè parcourt le Cameroun et intervient à plusieurs reprises à l'ONU pour y défendre le droit à l'autodétermination et à la réunification de son pays. Suite à l'interdiction de l'UPC par la France en juillet 1955, les militants nationalistes sont contraints à la clandestinité puis à la lutte armée. Trois ans plus tard, le 13 septembre 1958, Ruben Um Nyobè est arrêté au maquis et immédiatement assassiné par l'armée française. Son visage est défiguré et son corps traîné dans la boue devant la population locale.

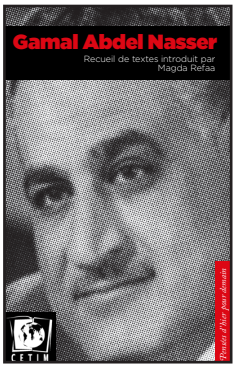

Prix : CHF 11 / € 8.50
Éditions du CETIM
ISBN : 978-2-88053-128-7
2018

GAMAL ABDEL NASSER

Recueil de textes introduit par Magda Refaa

Né le 15 janvier 1918, le lieutenant-colonel Gamal Abdel Nasser, devenu Président de la République d'Égypte, meurt au Caire le 28 septembre 1970.

Très jeune impliqué dans la lutte contre l'influence britannique, la monarchie et le féodalisme, Nasser fonde en 1945 le Mouvement des officiers libres. Le 23 juillet 1952, il conduit un coup d'État militaire contre le Roi Farouk et proclame la République.

Son projet se définit comme un nationalisme arabe anti-impérialiste.En avril 1955, Nasser s'affirme l'un des principaux acteurs de la Conférence de Bandung (Indonésie) à l'origine du Mouvement des non-alignés. Le choix de l'Égypte de se tenir en dehors du clivage Est-Ouest cause des tensions avec les puissances occidentales qui refusent de financer le barrage d'Assouan. Nasser répond en 1956 par la nationalisation du canal de Suez. Le Royaume-Uni, la France et Israël organisent une contre-offensive, mais la crise se transforme en victoire politique pour l'Égypte.

Cette « Bataille de Suez » déclenche un vaste mouvement de solidarité et Nasser devient l'incarnation de la volonté de libération et d'union du monde arabe.

S'appuyant sur une idéologie nationaliste autoritaire, le régime s'oriente dès 1960 vers des options socialistes. La question posée est : les voies choisies pouvaient-elles réaliser le socialisme ?

DÉCOUVREZ L'OFFRE DE NOËL DU CETIM

OFFREZ-VOUS LA COLLECTION «PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN» À UN PRIX EXCEPTIONNEL

Pour finir l'année en beauté, le CETIM vous propose de découvrir ou de redécouvrir sa collection «Pensées d'hier pour demain».

Saisissez l'opportunité de faire un cadeau qui a du sens.

A la lecture facile, cette collection propose aux militant-e- s d'hier et de demain une initiation ou une redécouverte de la pensée politique de différents leaders d'Afrique et des Caraïbes, en apprenant des victoires et échecs passés et en situant les combats de longue durée et les événements dans l'histoire.

Au travers d'une synthèse de discours, écrits et pensées choisis, l'on s'efforce de restituer, l'essence même de ces luttes progressistes et de cette préoccupation quant à la nécessité d'une transformation sociale radicale de nos sociétés.

Chaque édition comporte une courte biographie du leader et une introduction.

Les 10 ouvrages de la collection vous sont offerts au prix de 88 francs au lieu de 110 francs. Offre valable jusqu'au 31.01.2018.